

« Ire des Députés, on nous dit : Il vous faut voter pour Jules Méline, c'est un vrai républicain, il fera bien nos affaires. Et nous votons comme un seul homme pour Jules Méline. Plus tard, la crise commence à se faire sentir. On nous dit : c'est le ministère qui ne vaut rien. Le 13 Décembre arrive, on nous promet la prospérité ; toujours aussi mal ! la crise continue. On nous diminue alors de 5 pour 100 ; quelque temps après, encore de 5 pour 100. A nos réclamations on répond : nous n'avons pas encore la bonne République, le Maréchal paralyse la confiance. Il tombe, on nous commande d'illuminer, nous illuminons. On fait ici des élections municipales : nous votons pour la liste qui nous est donnée. Enfin, maintenant, nous avons des Chambres républicaines, un ministère républicain, un président républicain, et c'est alors qu'on nous applique encore une nouvelle réduction de 10 pour 100, autrement dit, la DIME dont on nous avait tant menacés, si nous avions le malheur de voter pour des réactionnaires. « Voilà, Monsieur le préfet, où nous sommes arrivés pour le moment. Dites-moi, maintenant, quel gouvernement nous devons attendre pour que que les affaires marchent bien ? » Il faut croire que la question embarrassait le haut fonctionnaire, car il n'y a pas — répondez, et a disparu dans la soirée. Un de nos plus jeunes diplomates envoie sa démission au quai d'Orsay. Un ami lui exprime son étonnement de cette détermination. « — Mon Dieu, dit l'autre, à l'heure présente, j'aime mieux suivre le PLO que le courant. » Mlle Bénédicte, israélite, avait épousé, lundi dernier, le prince Galitzin, s'était convertie au catholicisme et avait reçu le baptême. Extrême agitation aujourd'hui dans le monde financier. On affirmait que M. Moreau, syndic des agents de change avait déclaré tenir officiellement du ministre des finances, l'assurance qu'il n'existerait, quant à présent, aucun projet de conversion. On ajoutait même que cette nouvelle était affichée dans le salon de la Chambre syndicale. La liquidation se présente comme devant être des plus laborieuses. Il y aura, croit-on, plusieurs exécutions. Quelques mauvais payeurs auraient déjà déserté la place. Comment en serait-il autrement ? Les cours sont réellement insensés, car ce qui s'expliquerait sur des opérations à terme ne saurait être admis sur le marché du comptant. En effet, le 5 0/0 a fait au plus bas 108.95 sur ce dernier marché, où le 4 1/2 0/0 vaut 110.50. C'est une anomalie incompréhensible. Avec la fin du mois, constatons une reprise de 33 millions au portefeuille commercial de la Banque de France (bilan hebdomadaire). Grande fermeté sur l'ensemble des valeurs de crédit. Les fonds étrangers font preuve de la meilleure tenue. Il ne saurait en être autrement, puisqu'il s'agit de satisfaire aux besoins d'argent de la Russie, de l'Autriche-Hongrie, de la Turquie, de l'Égypte, de l'Italie qui voudrait mettre sa dette...

P. S. — Après les scandales des sphères politiques, les scandales de la rue, ce qui était inévitable. On peut voir aujourd'hui s'étalant à toutes les vitrines des petits libraires et marchands de journaux, un dessin de grand format représentant le retour des commandants. A leur tête marche une mégère qui personnifie, sans doute, la Commune, et au-devant de laquelle se précipite, la main tendue, la ville de Paris. C'est, tracé par avance, le tableau de ce que les radicaux veulent faire sortir de l'amnistie, la réhabilitation de Fêmette et la reconstitution de son armée. Cette page sinistre n'ayant pas, jusqu'ici, été saisie, il faut bien admettre que le ministère en a autorisé l'apparition.

DE SAINT-CHÉRON

Bulletin Economique

Une réponse à M. Jules Simon

M. Ferry d'Essomes, l'un des introducteurs de la filature de lin en France, grand filateur de coton et fabricant de machines, vient de répondre aux développements oratoires de M. J. Simon. Comme il fallait s'y attendre, le vénérable doyen de l'industrie française, qui a lutté toute sa vie à la tête de plusieurs établissements considérables, n'a pas le loisir ni le goût de faire de la rhétorique. Il répond par des faits, malheureusement trop réels ; nos lecteurs en jugeront :

Mon cher collègue, Le Journal des Débats, dans son numéro du 18 février, rend compte du discours que vous avez prononcé le 16 février, au théâtre du Château-d'Eau, à la séance de l'Association de la liberté commerciale.

Dans ce compte-rendu, je lis que vous avez signalé la filature de coton et celle de lin comme étant les seules industries qui réclament une augmentation de droit sur les produits similaires étrangers, et que vous avez rangé le tissage de coton au nombre des adversaires de cette demande. Je lis, en outre, le passage suivant de votre discours :

« Il faut que les nations ne tentent pas de produire artificiellement ce que la nature leur a refusé, et, si les individus ont cette maladresse, que l'Etat n'aille point faire payer aux contribuables, c'est-à-dire tout le

monde, les sottises ou les fautes de quelques-uns. Il vous a plu de monter une industrie dans les circonstances les plus désavantageuses, vous vous entêtez à faire plus cher et moins bien ce que nos voisins font à meilleur marché et mieux, et il faut que nous fussions vos victimes, que nous payions un tribut pour que vous répariez vos malheurs par des succès malgré tout, et des tentatives que l'expérience, le bon sens et la nature des choses ont condamnés ! »

Plus votre parole est autorisée, mon cher collègue, plus votre éloquence admirable entraîne ceux qui vous entendent et ceux qui vous lisent, et plus il m'est impossible de laisser sous le coup d'un pareil anathème toute une classe de travailleurs à laquelle je m'honore d'appartenir.

Vous signalez les filatures de coton comme sollicitant un droit plus fort sur les cotons filés étrangers, et vous représentez les tissus de coton comme agissant dans un sens contraire ; cela n'est pas exact : dans les dernières enquêtes parlementaires, les trois quarts des tisseurs ont été d'accord avec les filateurs ; vous n'avez pas assisté à ces enquêtes, mon cher collègue, et sans doute, vous ne les avez pas lues, sans quoi vous n'auriez pas émis une assertion en opposition avec les faits.

Vous appréciez du nombre des ouvriers que fait vivre la filature de coton n'est pas plus exacte ; le chiffre réel est plus que le double de celui que vous citez.

Toutes les industries françaises sans exception, sauf celle des tissus de soie et celle du plomb brut, sont plus ou moins protégées. Toutes, suivant vous, en vertu du tarif des douanes, prélèvent donc un tribut sur les contribuables ; et les producteurs de vins notamment sont parmi ceux qui n'ont pas trouvé le tribut qu'ils percevoient assez élevé, car lors de la dernière session du conseil supérieur du commerce dont je fais partie, ils ont demandé une augmentation de droits sur les vins étrangers et le conseil a été d'avis de le leur accorder. Le ministre l'a inscrit dans le nouveau tarif.

Le droit actuel, d'après le tarif conventionnel, est de 30 centimes l'hectolitre pour les vins ayant moins de 15 degrés d'alcool, le droit du nouveau tarif général est de 4 fr. 50 pour tous les vins, ce qui, pour les vins peu riches en alcool, constitue une augmentation de 1.500 pour 100.

L'industrie du coton est une des moins protégées. La filature n'a, comme droit protecteur, ou pour mieux dire comme droit compensateur, que 8 à 10 pour 100, et le tissage que 10 à 12 pour 100 de la valeur des produits étrangers.

Ces droits ont été reconnus comme n'offrant pas une compensation suffisante contre les désavantages de notre industrie ; cela a été reconnu par la commission parlementaire de 1870 dont notre collègue, M. Paulmier, était président et dont vous étiez vice-président ; et, depuis lors, ces droits sont devenus encore bien plus insuffisants par suite de l'élevation de la main-d'œuvre et l'établissement des nouveaux impôts dont l'industrie paie une forte part, ce qui a renchéri d'autant le prix auquel l'industriel français peut produire. Aussi l'importation des cotons filés étrangers, vus et compris ceux de l'Alsace, a-t-elle dans ces dernières années pris un énorme accroissement. Cette importation, soit sous forme de filés, soit sous celle de tissus, s'élève au tiers de la production de la filature française. Il n'y a pas une autre industrie en France qui supporte une pareille épreuve.

Sous le coup de cette importation, les prix ont baissé successivement de manière à devenir onéreux. Voilà quelle est aujourd'hui en France, la position de la filature de coton ; celle du tissage n'est pas meilleure ; il ne faut donc pas s'étonner si ces industries, sacrifiées par les tarifs établis en 1860, demandent énergiquement des droits réellement compensateurs.

« Mais, dites-vous en vous adressant aux filateurs de coton, l'Etat ne doit pas faire payer aux contribuables, c'est-à-dire à tout le monde, les sottises et les fautes de quelques-uns. Si l'un vous a plu de monter une usine dans les conditions les plus désavantageuses, il faudrait que nous fussions vos victimes et que nous payions un tribut pour réparer vos malheurs. »

En vérité, mon cher collègue, vous ne parleriez pas autrement si tous les filateurs de coton français avaient établi leurs usines depuis que la position de la filature de coton en France a été bouleversée du jour au lendemain par le traité de commerce de 1860, depuis que le tarif établi alors l'a placée dans des conditions d'une grande infériorité comparative avec l'industrie anglaise, depuis qu'aucune des promesses qui lui avaient été faites en 1860 n'a été tenue.

Mais à l'exception d'une filature à Rouen, de deux ou trois à Lille, et de deux ou trois petites filatures transportées d'Alsace dans les Vosges, toutes les filatures de France, toutes absolument antérieures à 1860. Elles sont antérieures à cette époque de 40, de 20, de 40, quelques-unes même de 80 ans. Depuis leur fondation elles ont plusieurs fois renouvelé leur matériel industriel, beaucoup même leurs bâtiments.

La création de ces filatures avait été encouragée par tous les gouvernements qui se sont succédés en France depuis le commencement du siècle jusques en 1859 ; presque tous ces établissements sont restés dans la même famille.

Sont-ce là, mon cher collègue, ces imprudents dont les tentatives sont condamnées par l'expérience, le bon sens et la nature des choses, auquel il faut que tout le monde paie un tribut pour réparer leurs malheurs ?

Ne sont-ce pas plutôt des hommes énergiques, travailleurs, qui depuis 1860 ont lutté avec persévérance contre des désavantages qui sont tombés tout à coup sur leurs têtes, contre des désavantages qui ne viennent en rien de leur faute, et que les changements survenus depuis 1870 dans leurs conditions de fabrication et dans celles de leurs concurrents d'Outre-Manche sont venus aggraver de manière à rendre la lutte tout à fait impossible ?

J'exploite depuis 1827 la filature de coton fondée à Essomes en 1804 par mon grand-père Oberkampf et par mon père Louis Ferry ; cette filature n'est pas la plus ancienne, un grand nombre de mes confrères ont de même succédé à leur père, à leur grand-père, seulement, comme je vous l'ai dit plus haut, le matériel a été renouvelé plusieurs fois de fond en comble.

Nous ne nous étions pas endormis sur l'oreiller de la prohibition, comme il est de mode de le dire ; nous n'avions pas attendu 1860 pour introduire successivement dans nos usines tous les perfectionnements connus en Angleterre.

Sous la pression d'une concurrence intérieure très-active, nous avions réalisé de grands progrès dans les consommations ; nous avions profité ; ce qui prouve ces progrès d'une manière incontestable, c'est que, malgré une grande augmentation dans la main-d'œuvre de la filature, la différence entre le prix du coton filé et le prix du coton brut s'est abaissé de 1 fr. 76 à 1 fr. 18 par kilogramme, de 1841 à 1859.

Vous dites que nos concurrents travaillent à meilleur marché et mieux que nous ; à meilleur marché cela est vrai, et nous avons expliqué aux commissions d'enquête pourquoi nous ne pouvons travailler aussi bon marché qu'eux. Quant à travailler mieux que nous, nous ne pouvons que vous renvoyer à cet égard au jury de la dernière Exposition.

Qu'auriez-vous fait à notre place en 1860, mon cher collègue ?

Liquider, mettre nos ouvriers sur le pavé, fermer ces établissements où nous étions nés, où nous avions grandi, où bien combattre ; nous avons combattu ; nous avons poursuivi le renouvellement de notre matériel ; mais pour surcroît de malheur, nous avons eu à supporter l'invasion et toutes les charges qui en ont été la conséquence, pendant que nos concurrents de Manchester travaillaient en toute tranquillité avec des taxes réduites et se préparaient à inonder le marché français de leurs produits.

Aujourd'hui nous sommes à bout de forces ; nous ne restons plus que la ruine, la liquidation à laquelle nous nous convie pour le grand bien de tous.

Est-ce l'intérêt du pays que nous liquidions ? le pays veut-il perdre la filature de coton et voir suite le tissage ? Là est la question, question que les Chambres françaises examineront, nous en sommes convaincus, sans parti-pris.

Vous êtes libre-échangiste, mon cher collègue ; pour moi, en économie politique comme en politique, je suis opportuniste.

Je crois que les tarifs de douane sont une question d'intérêt et que chaque nation en pareille matière a le droit et le devoir de faire ce qui est son intérêt.

L'Angleterre a poussé la protection à outrance pendant deux cents ans. Elle a encouragé ses manufacturiers par des primes ; elle a maintenu des tarifs de douanes élevés, elle a prohibé l'exportation des machines sous les peines les plus sévères, et lorsqu'à la faveur de ce système son industrie était devenue la première du monde, lorsque, comme le lui a dit sir Robert Peel en 1843, elle ne craignait plus aucune concurrence, elle a convié les autres nations à une lutte qu'elle savait impossible, et s'est faite l'opote du libre échange.

Depuis 1843, l'industrie anglaise a marché à pas de géant, surtout depuis qu'en 1860 elle a su obtenir le traité de commerce avec la France elle s'est outillée de manière à fabriquer pour le monde entier.

Mais aujourd'hui les gouvernements, à tort ou à raison, semblent vouloir prendre pour règle le contre-pied des doctrines du libre échange. Les Américains ont établi des tarifs excessifs, dans le double but de faire payer leur dette par les autres peuples, et de développer leur industrie. Ce double but a été atteint et ceux de nos anciens collègues de l'Assemblée nationale qui sont allés à Philadelphie peuvent vous dire ce qu'est aujourd'hui l'industrie américaine.

L'Espagne a depuis longtemps des droits bien plus élevés que les nôtres sur les fils et les tissus de coton ; c'est ce qui a fait la prospérité de la Catalogne.

L'Italie et l'Autriche ont remanié leurs tarifs dans le sens de la protection.

La Russie exige le paiement des droits de douane en or, ce qui équi-

vaut à un relèvement de 33 0/0 dans ses tarifs. Elle a maintenant des filatures de coton plus considérables que les filatures anglaises.

L'empereur d'Allemagne, d'accord avec M. de Bismarck, a déclaré que, dans les nouveaux tarifs de douane, il serait tenu compte des conditions de travail des producteurs nationaux.

Enfin les colonies anglaises, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, cette dernière gouvernée par un ancien disciple de Cobden, frappent de droits plus ou moins élevés les produits de la métropole.

Toutes ces nations pour me servir de votre expression s'efforcent à produire elles-mêmes ce que l'Angleterre veut leur vendre.

Toutes ces nations ferment plus ou moins leurs marchés aux produits de l'industrie anglaise ; l'Angleterre en a donc de moins en moins de débouchés ; le marché français, le plus beau du monde par le nombre et la richesse de ses habitants, par la sûreté des relations commerciales.

Les Chambres françaises jugeront s'il est de l'intérêt de la France de le lui abandonner.

Lors de la session du conseil supérieur du commerce, j'ai apporté à M. Teisserenc de Bort le résultat des inventaires de ma filature de coton aux 1er juillet 1874, 1875, 1876, 1877. L'inventaire du 1er juillet 1878 est encore plus mauvais. Ma filature de coton est tout entière montée avec les machines anglaises des meilleurs constructeurs ; mes cotons filés sont estimés. Eh bien, voilà six mois que pour la première fois depuis cinquante ans, je ne peux plus marcher en plein.

Recevez, etc., E. FERRY, Filateur de coton.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du 24 février 1879

Présidence de M. CH. JONGLEZ, président

MM. Motte-Dewavrin, Masurel, empêchés ; D. Laurent, Herbin, en voyage.

La Chambre de Commerce a tenu le Bureau des objets de correspondance ci-après :

Bulletin de la Compagnie Générale transatlantique ; Catalogue des brevets d'invention, 1878, n° 8 ;

Chambre de Commerce de Constantine. — Rapport sur l'Exposition de 1878.

Statuts de la Société pour le progrès des sciences sociales.

Bulletin consulaire français, 1879, 1^{er} fascicule.

Annales du commerce extérieur, janvier 1879.

Mémoire du syndicat de la mairie du Nord.

Chambre de Brest. — L'impôt sur les boissons.

Procès-verbaux de la commission du tarif général des douanes, — Fascicules 19 à 29.

Conseil supérieur des voies de communication 1878, 2^{ème} session.

Description des brevets d'invention. — Tome 90.

Mouvement du cabotage en 1878.

Tarif de chemins de fer.

Mouvement comparatif du bureau de Conditionnement, Janvier 1879.

Prix des laines. — Circulaire commerciale (Questions).

Stipule que de nouvelles démarches seront renouvelées pour solliciter le transport en moyenne vitesse, au départ de Tourcoing.

Décide l'insertion dans les journaux d'un avis au sujet de l'Exposition Universelle de Melbourne, Australie en 1880.

Entend le compte-rendu par le président de démarches à Paris au sujet du projet de traité de commerce avec l'Autriche.

Vote des remerciements et des témoignages de reconnaissance à MM. Pierre Legrand et des Rotours, députés, pour l'obligeant concours qu'ils ont prêté aux délégués de Tourcoing. Ajoute à ce vote des félicitations à M. des Rotours pour le remarquable discours qu'il a prononcé à la tribune pour la défense des intérêts de la circonscription.

Approuve l'avis proposé au nom de la commission de trois membres, MM. Lefebvre, Jourdain et Masurel, au sujet du délai de la prescription pour les actions personnelles et mobilières en matière commerciale.

Adopte l'avis proposé par la même commission, sur l'application au passé des sociétés de commerce de la taxe sur les valeurs mobilières.

Donne acte au président de sa communication annonçant qu'après de nouvelles démarches, deux nouveaux facteurs de la poste sont accordés au bureau de Tourcoing.

Renouvelle ses instances pour obtenir le maintien, comme bureau supplémentaire, de la station télégraphique de la rue des Orphelins.

Approuve les réponses sur les valeurs de douane 1878, proposées par les commissions des matières premières, rapporteur : M. Scalabre-Delcourt, et des tissus, rapporteur : M. E. Jourdain.

La ville de Melbourne (Australie) doit ouvrir, en 1880, une Exposition internationale des produits de l'industrie et sollicite l'adhésion de tous les pays du monde à la manifestation qu'elle projette et à la quelle elle veut donner beaucoup d'éclat.

Les personnes qui désirent avoir des renseignements sur les conditions de cette exposition peuvent s'adresser à la Chambre de Commerce qui leur communiquera les documents en sa possession.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Mardi, l'autorité laissait distribuer en ville une chanson dans laquelle les conservateurs étaient appelés des « hommes infâmes ». Aujourd'hui, voici ce que nous lisons dans l'Ami du Progrès, organe de la gauche à Roubaix :

« Il ne peut rien y avoir de commun entre la République et l'Eglise, entre les principes pour lesquels nous peres ont combattu pendant si longtemps et les principes que défend l'Eglise. »

On le voit, il ne s'agit plus déjà du « cléricalisme » ; on met de côté cette appellation hypocrite, destinée à tromper les simu-

les ; toutes les élections sont faites et on nous signifié qu'il est impossible d'être à la fois bon catholique et bon républicain. De là à mettre le clergé et les catholiques hors la loi, il n'y a qu'un pas, car s'il y a incompatibilité entre l'Eglise et la République, elles ne peuvent vivre ensemble en France ; il va falloir nécessairement que l'une cède la place à l'autre.

C'est peut-être ainsi que l'entend l'Ami du Progrès et ses fidèles, mais telle ne saurait être la pensée de ces nombreux électeurs qui ont donné leurs voix aux candidats de la gauche, dans le but de créer une République vraiment libérale et vraiment conservatrice, respectueuse de tous les droits, à commencer par les droits de la conscience.

Si vous démontrez par vos actes et par vos écrits, qu'en disant « République », vous entendiez « Révolution » vous verrez combien il vous restera demain de vos nombreux adhérents d'hier.

On lira plus loin la lettre que nous adresse M. le Président de la Commission d'initiative pour la réorganisation du Cercle de l'Industrie. Elle nous semble faite pour rassurer les consciences qu'avaient pu alarmer certaines appréciations exagérées et certains bruits inexacts répandus en ville. Le plus grave de ces bruits est, du reste, absolument démenti.

Le règlement du Cercle interdit les manifestations d'ordre politique et religieux ; la commission s'engage formellement à faire observer ce règlement. On ne saurait lui demander plus.

L'œuvre nouvelle n'est pas une œuvre de parti ; ce n'est pas une machine décomballé ; c'est une œuvre roubaissienne, une œuvre d'union entre concitoyens. A ce titre, elle a droit à toutes nos sympathies et nous avons la conviction que les auteurs de la lettre d'avant-hier la comprendront comme nous.

Un de nos jeunes et sympathiques concitoyens, M. Henri Carrette, élève des hôpitaux de Paris, fils de M. le docteur Carrette, est mort, hier après-midi, à Paris.

M. Henri Carrette a succombé victime du devoir professionnel ; il a été enlevé en quelques jours par le croup qu'il avait contracté dans son service médical, à l'hôpital Sainte-Eugénie. Il avait 25 ans. Il est mort entre les bras de son père, qu'une dépêche avait appelée à Paris.

Cette nouvelle aura un douloureux retentissement dans notre ville où M. le docteur Carrette est entouré du respect et de l'estime de tous.

Une nombreuse assistance se pressait, ce matin, dans l'église Sainte-Elisabeth, au service funèbre de M. J.-B. Dubureau, ancien conseiller municipal. Les Roubaissiens avaient voulu rendre un dernier et suprême hommage à l'honorable homme, un citoyen dévoué que nous venons de perdre.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord, dans le scrutin sur le projet professionnel ; il a été enlevé en quelques jours par le croup qu'il avait contracté dans son service médical, à l'hôpital Sainte-Eugénie. Il avait 25 ans. Il est mort entre les bras de son père, qu'une dépêche avait appelée à Paris.

Cette nouvelle aura un douloureux retentissement dans notre ville où M. le docteur Carrette est entouré du respect et de l'estime de tous.

Une nombreuse assistance se pressait, ce matin, dans l'église Sainte-Elisabeth, au service funèbre de M. J.-B. Dubureau, ancien conseiller municipal. Les Roubaissiens avaient voulu rendre un dernier et suprême hommage à l'honorable homme, un citoyen dévoué que nous venons de perdre.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord, dans le scrutin sur le projet professionnel ; il a été enlevé en quelques jours par le croup qu'il avait contracté dans son service médical, à l'hôpital Sainte-Eugénie. Il avait 25 ans. Il est mort entre les bras de son père, qu'une dépêche avait appelée à Paris.

Cette nouvelle aura un douloureux retentissement dans notre ville où M. le docteur Carrette est entouré du respect et de l'estime de tous.

Une nombreuse assistance se pressait, ce matin, dans l'église Sainte-Elisabeth, au service funèbre de M. J.-B. Dubureau, ancien conseiller municipal. Les Roubaissiens avaient voulu rendre un dernier et suprême hommage à l'honorable homme, un citoyen dévoué que nous venons de perdre.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord, dans le scrutin sur le projet professionnel ; il a été enlevé en quelques jours par le croup qu'il avait contracté dans son service médical, à l'hôpital Sainte-Eugénie. Il avait 25 ans. Il est mort entre les bras de son père, qu'une dépêche avait appelée à Paris.

Cette nouvelle aura un douloureux retentissement dans notre ville où M. le docteur Carrette est entouré du respect et de l'estime de tous.

Une nombreuse assistance se pressait, ce matin, dans l'église Sainte-Elisabeth, au service funèbre de M. J.-B. Dubureau, ancien conseiller municipal. Les Roubaissiens avaient voulu rendre un dernier et suprême hommage à l'honorable homme, un citoyen dévoué que nous venons de perdre.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord, dans le scrutin sur le projet professionnel ; il a été enlevé en quelques jours par le croup qu'il avait contracté dans son service médical, à l'hôpital Sainte-Eugénie. Il avait 25 ans. Il est mort entre les bras de son père, qu'une dépêche avait appelée à Paris.

Cette nouvelle aura un douloureux retentissement dans notre ville où M. le docteur Carrette est entouré du respect et de l'estime de tous.

Une nombreuse assistance se pressait, ce matin, dans l'église Sainte-Elisabeth, au service funèbre de M. J.-B. Dubureau, ancien conseiller municipal. Les Roubaissiens avaient voulu rendre un dernier et suprême hommage à l'honorable homme, un citoyen dévoué que nous venons de perdre.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord, dans le scrutin sur le projet professionnel ; il a été enlevé en quelques jours par le croup qu'il avait contracté dans son service médical, à l'hôpital Sainte-Eugénie. Il avait 25 ans. Il est mort entre les bras de son père, qu'une dépêche avait appelée à Paris.

Cette nouvelle aura un douloureux retentissement dans notre ville où M. le docteur Carrette est entouré du respect et de l'estime de tous.

Une nombreuse assistance se pressait, ce matin, dans l'église Sainte-Elisabeth, au service funèbre de M. J.-B. Dubureau, ancien conseiller municipal. Les Roubaissiens avaient voulu rendre un dernier et suprême hommage à l'honorable homme, un citoyen dévoué que nous venons de perdre.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord, dans le scrutin sur le projet professionnel ; il a été enlevé en quelques jours par le croup qu'il avait contracté dans son service médical, à l'hôpital Sainte-Eugénie. Il avait 25 ans. Il est mort entre les bras de son père, qu'une dépêche avait appelée à Paris.

Cette nouvelle aura un douloureux retentissement dans notre ville où M. le docteur Carrette est entouré du respect et de l'estime de tous.

Une nombreuse assistance se pressait, ce matin, dans l'église Sainte-Elisabeth, au service funèbre de M. J.-B. Dubureau, ancien conseiller municipal. Les Roubaissiens avaient voulu rendre un dernier et suprême hommage à l'honorable homme, un citoyen dévoué que nous venons de perdre.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord, dans le scrutin sur le projet professionnel ; il a été enlevé en quelques jours par le croup qu'il avait contracté dans son service médical, à l'hôpital Sainte-Eugénie. Il avait 25 ans. Il est mort entre les bras de son père, qu'une dépêche avait appelée à Paris.

Cette nouvelle aura un douloureux retentissement dans notre ville où M. le docteur Carrette est entouré du respect et de l'estime de tous.

Une nombreuse assistance se pressait, ce matin, dans l'église Sainte-Elisabeth, au service funèbre de M. J.-B. Dubureau, ancien conseiller municipal. Les Roubaissiens avaient voulu rendre un dernier et suprême hommage à l'honorable homme, un citoyen dévoué que nous venons de perdre.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord, dans le scrutin sur le projet professionnel ; il a été enlevé en quelques jours par le croup qu'il avait contracté dans son service médical, à l'hôpital Sainte-Eugénie. Il avait 25 ans. Il est mort entre les bras de son père, qu'une dépêche avait appelée à Paris.

Cette nouvelle aura un douloureux retentissement dans notre ville où M. le docteur Carrette est entouré du respect et de l'estime de tous.

Une nombreuse assistance se pressait, ce matin, dans l'église Sainte-Elisabeth, au service funèbre de M. J.-B. Dubureau, ancien conseiller municipal. Les Roubaissiens avaient voulu rendre un dernier et suprême hommage à l'honorable homme, un citoyen dévoué que nous venons de perdre.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord, dans le scrutin sur le projet professionnel ; il a été enlevé en quelques jours par le croup qu'il avait contracté dans son service médical, à l'hôpital Sainte-Eugénie. Il avait 25 ans. Il est mort entre les bras de son père, qu'une dépêche avait appelée à Paris.

Cette nouvelle aura un douloureux retentissement dans notre ville où M. le docteur Carrette est entouré du respect et de l'estime de tous.

Une nombreuse assistance se pressait, ce matin, dans l'église Sainte-Elisabeth, au service funèbre de M. J.-B. Dubureau, ancien conseiller municipal. Les Roubaissiens avaient voulu rendre un dernier et suprême hommage à l'honorable homme, un citoyen dévoué que nous venons de perdre.

la cour d'appel de Douai, en remplacement de M. Desjardins, qui est nommé substitut du procureur de la République.

Conseiller à la cour d'appel de Douai, M. Delahy, président du tribunal de première instance de première instance de Boulogne, en remplacement de M. Pagari, décédé.

Président du tribunal de première instance de Boulogne (Nord), en remplacement de M. Delahy, qui est nommé conseiller.

Juge au tribunal de première instance de Boulogne (Pas-de-Calais), M. Carré, juge d'instruction au siège de Tonnerre, en remplacement de M. Aubry, qui est nommé président.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Lille (Nord), M. Wilm, procureur de la République près le siège de Grenoble, en remplacement de M. Auget, qui a été nommé procureur général.

Nous avons reçu trop tard pour l'insérer hier la note suivante :

« Nous sommes heureux d'avoir à enregistrer un acte de confraternité internationale qui a procuré à notre vaillant corps de Sapeurs-Pompiers une occasion de se signaler.

« Hier, vers six heures du soir, un incendie éclatait dans la filature de coton de M. Aretin à Mouscron et prenait de telles proportions que le bourgmestre de cette commune télégraphiait au Maire de Roubaix pour avoir du secours. Des ordres furent immédiatement donnés et le Commandant des Pompiers partit pour le lieu du sinistre avec la pompe à vapeur et une vingtaine d'hommes.

« La pompe sitôt arrivée attaqua l'incendie qui fut alors rapidement éteint et le Maire de Roubaix recevait à 10 h. 30 une dépêche ainsi conçue :

« Matériel arrivé, pompe fonctionne bien, maîtres du feu. »

« M. le Commandant Argellies signale comme méritant d'être cités : « MM. Capelle Henri, lieutenant ; Roupin J.-B., sergent ; Fontanier Lacombe Charles, sergent-sapeur ; Desplanques Edouard, sapeur. »

« A cinq heures le matériel était rentré au dépôt. »

« Les familles de M. Bafleur, curé-doyen de la Madeleine, à Lille, ont eu, hier jeudi, à onze heures du matin, au milieu d'une nombreuse assistance.

« M. le général Lefebvre, le nouveau commandant du 1^{er} corps d'armée, a reçu officiellement, jeudi à midi, les autorités militaires et civiles.

« M. le général Lefebvre est âgé de 55 ans. Il est d'une taille élevée et d'une constitution robuste.

« Dans la liste des administrateurs des affaires indigènes de Cochinchine qui viennent d'être nommés par le ministre de la marine et des colonies, nous remarquons le nom M. Ferdinand Boquet, de Lille.

<